



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 244, Novembre 2019

Sommaire

Éditorial

Au-delà du Startup Act, faire en sorte de devenir une Startup Nation

Actualités

Baisse de 40% des tarifs des offres de services USSD des opérateurs de télécommunications

OPTIC et le REJOTIC s'intéressent aux opportunités offertes par la ZLECAF et le BMN

Free Sénégal propose désormais un routeur 4G avec différents forfaits

Deuxième sommet annuel sur la protection des données en Afrique

Awa Ly remporte le « Prix spécial Genre » du concours « Dev Champion »

SONATEL lance une dizaine de nouvelles offres portant sur la voix, l'Internet et les SMS

Arrestations de quarante-neuf cybercriminels qui s'apprêtaient à cibler la SONATEL

Politique

L'ARTP demande à Free Sénégal de renoncer à la gratuité de WhatsApp

L'ADIE signe un protocole d'accord avec la société tunisienne SOFTIC

Adoption du projet de loi relatif à la création et à la promotion de la startup au Sénégal

L'ARTP rappelle qu'aucune phase expérimentale n'est encore ouverte concernant la 5G

La BCEAO annonce des initiatives en faveur des Fintech

Infrastructures et services

Orange annonce la construction d'un réseau international en Afrique de l'Ouest

SONATEL couvre désormais toutes les capitales régionales avec la 4G+

Projets

Vers une cartographie de l'écosystème numérique

Mise en place d'un système d'enregistrement des faits et statistiques de l'Etat civil

Création de réseaux des organisations du secteur privé du numérique

Rendez-vous

Dakar Digital Show 2019 (3-5 décembre 2019, Dakar, Sénégal)

2^{ème} CAFDO (17-19 décembre 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire)

Au-delà du Startup Act, faire en sorte de devenir une Startup Nation

Le 6 novembre 2019, le Conseil des ministres a adopté le projet de loi relatif à la création et à la promotion de la startup au Sénégal plus connu sous l'appellation de Start Up Act. Cette étape importante est l'avant-dernière du processus qui devrait conduire à l'examen du projet de loi par l'Assemblée nationale en vue de son adoption. Sur le continent africain, la Tunisie a été le premier pays à se doter, en avril 2018, d'un Startup Act consistant en une loi comportant une série de mesure visant à soutenir les startups tunisiennes. Parmi les mesures phares figurent notamment la simplification des procédures administratives, la facilitation de l'accès au financement, le soutien à la création de startup et l'appui en vue du déploiement des startups à l'international. Dans la foulée, en marge de la 4^{ème} édition du Transform Africa Summit, organisé les 8 et 9 mai 2018 à Kigali (Rwanda), l'African Innovation Hub Convention, regroupant les principaux acteurs de l'innovation en Afrique, a approuvé le « Manifeste de la politique d'innovation en Afrique » dont l'objet principal est de promouvoir les politiques favorisant le développement d'un écosystème numérique africain. Dans cette dynamique et sous la houlette de Eva Sow Ebion, ancienne du CTIC Dakar et co-fondatrice de Kinaya Venrures, les acteurs sénégalais de l'innovation, organiseront, en juillet 2018, le Dakar Policy Hackathon, initiative réunissant les acteurs clés de l'écosystème entrepreneurial sénégalais avec pour objectif l'élaboration d'un Start-Up Act. Bénéficiant notamment de l'appui de i4Policy, plateforme africaine favorisant les réformes politiques initiées par les communautés locales de citoyens affectées par les politiques publiques, du ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie numérique, de la Délégation générale à l'emploi rapide (DER), de la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM), de Téranga Tech, etc. cette activité lança le processus d'élaboration participative et inclusive du projet de loi. À l'issue du Dakar Policy Hackathon, la première version d'un avant-projet de loi organisé en sept (7) chapitres et proposant vingt-trois (23) articles traitant de question comme la labélisation des startups, les mécanismes de financement, la fiscalité, le développement des affaires, la formation et la gouvernance fut soumise aux pouvoirs publics. Par la suite, sous l'appellation de « Sen Startup Act », le processus de consultation s'est poursuivi afin de consolider le document et élargir la coalition d'acteurs travaillant à la mise en œuvre d'une réforme encourageant l'innovation et l'entrepreneuriat. C'est ainsi qu'entre le 25 août au 2 septembre 2018, une consultation en ligne a été organisée sur les différentes propositions de textes via un chat bot et sur la plateforme web créée à cet effet par Sen Startup Act. Au final, le projet présenté en Conseil des ministres comporte cinq (5) chapitres traitant respectivement des dispositions générales, du cadre institutionnel et organisationnel des startups, des mesures incitatives qui leur sont consenties, des responsabilité et sanctions et des dispositions transitoires et finales. Une fois adoptée cette loi devrait permettre aux startup de bénéficier d'un certain nombre de mesures incitatives mais également d'une forme de protection grâce à la prise en compte de leur spécificité et de leur vulnérabilité à travers la définition d'un cadre spécifique d'appui et de gouvernance des startups avec notamment la mise en place d'un régime juridique adapté pour leur enregistrement et leur labellisation. Au-delà de l'acte éminemment positif que devrait être la prochaine adoption de cette loi, il ne faut cependant pas perdre de vue que c'est une condition nécessaire mais pas suffisante pour transformer le Sénégal en une Startup Nation. Pour ce faire, notre pays doit résolument développer un écosystème technologique diversifié et reposant sur l'innovation entrepreneuriale afin de résoudre notamment les principaux problèmes auxquels l'Afrique fait face dans des domaines tels que l'agriculture, la santé, les transports, la gestion de l'eau, la cybersécurité, etc. Pour se faire, l'Etat et le secteur privé doivent investir massivement dans la recherche-développement, en étroite relation avec les structures d'enseignement supérieur et de recherche, et ce dans le cadre de partenariat avec de grandes firmes internationales pour s'engager dans la transformation digitale de la société. Dans cette dynamique, l'Etat doit donner l'exemple en passant à la vitesse supérieure dans la digitalisation de son fonctionnement quotidien proposant aux citoyens une administration agile faisant de l'efficience sa devise.

**Amadou Top
Président d'OSIRIS**

Actualités

* Baisse de 40% des tarifs des offres de services USSD des opérateurs de télécommunications

Le 27 novembre 2019 dans un communiqué de presse l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a annoncé une baisse de 40% des tarifs des offres de services USSD des opérateurs de télécommunications qui passent de 500 000 F à 300 000 FCFA. Le but est de renforcer la concurrence dans le secteur des télécommunications et de promouvoir l'innovation. Une façon de permettre aux FSVA « d'avoir accès de manière gratuite, à ces codes en proposant des services aux abonnés de la téléphonie mobile par ce canal », précise le communiqué. Cette décision intervient une année après l'ouverture de codes USSD aux Fournisseurs de Services à Valeur Ajoutée (FSVA), expérience qui n'avait guère été probante puisque « au bilan de la première année de mise en œuvre de ladite décision, il apparaît clairement que les prix des offres commerciales des opérateurs ne favorisent pas une implémentation diligente des codes attribués et une rentabilité des services déployés ».

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* OPTIC et le REJOTIC s'intéressent aux opportunités offertes par la ZLECAF et le BMN

Le 26 novembre 2019, dans le cadre des « Matinées du numérique », l'Organisation des professionnels des TIC (OPTIC), en partenariat avec le Réseau des journalistes spécialisés en TIC (REJOTIC), a organisé une activité sur les opportunités, enjeux et défis de la mise à niveau des entreprises surtout celles évoluant dans le secteur du Numérique. Le focus a été mis sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) et sur le Bureau de Mise à Niveau (BMN). Cette activité a bénéficié du programme NTF IV. Netherlands Trust Fund IV (NTF IV), financé par la coopération néerlandaise qui soutient le secteur privé des TIC et les organisations professionnelles du secteur privé.

OPTIC : <http://www.optic.sn/>

REJOTIC : <https://www.facebook.com/rejotic/>

* Free Sénégal propose désormais un routeur 4G avec différents forfaits

Free Sénégal propose désormais à ses clients l'achat d'un routeur Alcatel 4G. Le routeur Wi-Fi MW40 utilise le Wi-Fi 802.11 sur une bande de fréquence de 2,4 GHz et possède une antenne 2G/3G intégrée, avec des débits théoriques allant jusqu'à 150 Mbps en téléchargement et à 50 Mbps en téléchargement. Vendu 20 000 francs CFA, il permet d'y raccorder simultanément jusqu'à quinze (15) appareils. Free Sénégal offre à l'achat 5 Go de données mobiles, utilisables uniquement sur le réseau 4G+ de l'opérateur ainsi que la carte SIM et différents forfaits sont proposés allant de 5 Go par mois pour 2 000 FCFA à 30 Go pour 10 000 F, en passant par 15 Go pour 5 000 FCFA.

Free Sénégal : <http://www.free.sn/>

* Deuxième sommet annuel sur la protection des données en Afrique

Le deuxième sommet annuel sur la protection des données en Afrique, organisé à l'initiative de Africa Digital Rights Hub (ADRH) et de la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) s'est tenu du 12 au 16 novembre 2019 à Dakar (Sénégal). La rencontre qui avait pour objectif de renforcer la protection des données personnelles et la vie privée s'est déroulée sur le thème « Approfondir la protection des données personnelles en Afrique ». Elle visait à amener les responsables politiques, les régulateurs, le secteur privé et les utilisateurs à échanger et proposer des solutions aux problèmes émergents en matière de protection des données personnelles. Africa Digital Rights Hub est un groupe de réflexion à but non lucratif basé à pour objectif de promouvoir la recherche et la défense des droits numériques dans le droit africain. Il

rassemble des chercheurs, des universitaires, des acteurs clés du secteur du numérique, des décideurs politiques ainsi que des organismes régionaux et internationaux pour aborder les questions des droits numériques en Afrique. Le premier sommet Afrique sur la protection des données s'était déroulé du 24 au 28 juin 2018 à Accra (Ghana).

CDP : <http://www.cdp.sn/>

ADRH : <http://africadigitalrightshub.org/>

* Awa Ly remporte le « Prix spécial Genre » du concours « Dev Champion »

Awa Ly, une jeune sénégalaise, a remporté le « Prix spécial Genre » récompensant la 1^{ère} femme du concours « Dev Champion » de programmation informatique en ligne, destiné aux développeurs d'Afrique de l'Ouest. Titulaire d'une License en Génie logiciel de l'Ecole supérieure polytechnique (ESP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), elle a été honorée lors de la cérémonie de remise des prix organisée le 23 novembre 2019, dans le cadre de la Semaine du numérique à Bobo Dioulasso (Burkina Faso). Quelques 1.400 jeunes issus de quinze (15) pays de la CEDEAO et de la Mauritanie avaient pris part à ce premier concours de programmation en ligne et pour se hisser dans le haut du classement, les participants devaient résoudre en deux (2) heures, une série de six (6) épreuves dans le langage de programmation de leur choix parmi neuf propositions.

DEV Champion : <https://www.thedevchampion.com/fr/>

* SONATEL lance une dizaine de nouvelles offres portant sur la voix, l'Internet et les SMS

Le 7 novembre 2019, dans le cadre de ce qu'elle dénomme l'acte 5 de la révolution du numérique au Sénégal, SONATEL a lancé près d'une dizaine de nouvelles offres de services avec comme dénominateur commun, des appels en illimité tous réseaux, des forfaits Internet et des SMS en abondance. Toutes ces offres valables un jour, une semaine ou un mois, ont été validées par l'Autorité de régulation des télécommunications du Sénégal (ARTP).

SONATEL : <http://www.sonatel.sn/>

* Arrestations de quarante-neuf cybercriminels qui s'apprêtaient à cibler la SONATEL

Le 2 novembre 2019, quelques quarante-neuf (49) cybercriminels de nationalité nigériane ont été arrêtés par la section de recherche de la gendarmerie à Ouakam. D'après les premiers éléments de l'enquête, les suspects préparaient une cyberattaque d'envergure ciblant la SONATEL qui avait déposé plainte pour « tentative d'intrusion dans un système informatique ». À l'intérieur de deux appartements, les gens gendarmes ont trouvé des faux passeports, plusieurs téléphones portables et surtout une soixantaine d'ordinateurs. Cette équipe très organisée aurait déjà commis des cyberattaques en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone et serait liée à un piratage ayant ciblé Orange Côte d'Ivoire dans le cadre duquel quelques 449 millions de francs CFA auraient été détournés.

Politique

* L'ARTP demande à Free Sénégal de renoncer à la gratuité de WhatsApp

L'Autorité de régulation des Télécommunications (ARTP) a finalement interdit à Free Sénégal d'inclure dans son offre commerciale la gratuité de l'utilisation de l'application WhatsApp proposée depuis le 1^{er} octobre 2019. Par courrier, Expresso avait le premier à saisir l'ARTP pour protester contre les nouvelles offres de Free, suivi par la SONATEL. Le 21 octobre 2019, le collège de l'ARTP avait également été saisi d'un recours contre les offres de Free jugées anticoncurrentielles par rapport au modèle de rentabilité élaboré par l'ARTP. Au final, le Collège de l'ARTP, dans sa décision rendue le 5 novembre 2019, a sommé l'opérateur Saga Africa Holding Limited de retirer immédiatement de toutes ses offres la gratuité de WhatsApp

mais a estimé que ces offres n'étaient pas anticoncurrentielles. En outre, il a été demandé à Free Sénégal de porter à la connaissance de ses abonnés, les informations transparentes et actualisées sur les conditions de vente et les prix pratiqués de ses nouvelles offres conformément aux dispositions législatives et réglementaire en vigueur.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* L'ADIE signe un protocole d'accord avec la société tunisienne SOFTIC

Le 13 novembre 2019, un protocole d'accord a été signé entre l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et la société SOFTIC, éditeur tunisien de logiciels spécialisé dans le développement et la mise en place des solutions innovantes. La signature de cet accord s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud entre pays Africains et répond également aux objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE) qui encourage des joint-ventures entre les institutions sénégalaises et les entreprises étrangères du secteur privé dans quatre secteurs porteurs de croissance inclusive et de progrès social durable dont le numérique.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

SOFTIC : <https://softic.com.tn/>

* Adoption du projet de loi relatif à la création et à la promotion de la startup au Sénégal

Le 6 novembre 2019, le Conseil des ministres a adopté le projet de loi relatif à la création et à la promotion de la startup au Sénégal. Connue sous l'appellation de Start Up Act, ce projet de loi doit maintenant être examiné par l'Assemblée nationale en vue de son adoption finale.

Gouvernement du Sénégal : <https://www.sec.gouv.sn/>

* L'ARTP rappelle qu'aucune phase expérimentale n'est encore ouverte concernant la 5G

Le 5 novembre 2019, suite à une annonce publicitaire faite par Free Sénégal relative à l'expérimentation de la 5G, l'Autorité de régulation des télécommunications et de la poste (ARTP) a indiqué qu'aucune phase expérimentale n'était encore ouverte concernant la 5G et a demandé à l'opérateur de faire preuve de plus de retenue et de respecter strictement de ses décisions et de la réglementation en vigueur. L'ARTP a précisé que pour faciliter l'arrivée de la 5G au Sénégal, des courriers en date du 16 mars 2018, avait invité les trois opérateurs titulaires de licences globales à expérimenter cette technologie, sous forme de projets pilotes dans les bandes 700 MHz et 26 GHz mais qu'elle n'avait reçu aucune manifestation d'intérêt.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

* La BCEAO annonce des initiatives en faveur des Fintech

Du 30 au 31 octobre 2019, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de concert avec la Banque mondiale, a abrité, une conférence internationale sur les entreprises de technologie financière sur le thème « FinTech : défis, opportunités et perspectives pour les pays en développement ». A cette occasion, la BCEAO a annoncé qu'elle envisageait de conduire quatre (4) actions concrètes à savoir (1) prendre en compte les Fintech opérant dans le segment des services de paiement dans les Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), (2) élaborer un cadre réglementaire incitatif spécifique aux activités de crowdfunding (finance participatif), (3) mettre en place un cadre réglementaire pour les activités de crédit scoring (outil qui permet aux banques d'évaluer le risque représenté par le demandeur de prêt) et (4) création au sein du siège de la BCEAO d'une structure ad hoc, dénommée Regulatory Sand Box, permettant aux acteurs éligibles de tester, avant leur lancement commercial et une supervision des autorités de régulation concernées, des modèles d'affaires et/ou de créer de nouveaux produits ou services financiers innovants sur une population consentante. Au total, près de 120 participants ont échangés sur les enjeux, défis et opportunités des Fin Tech et ils ont convenus qu'il fallait mettre en place un véritable

écosystème, regroupant les parties prenantes (Etat, Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers, opérateurs et consommateurs), pour favoriser le succès des Fintech.

BCEAO : <http://www.bceao.int/>

Infrastructures et services

* Orange annonce la construction d'un réseau international en Afrique de l'Ouest

A l'occasion du salon international AfricaCom qui se tenait à Cape Town (Afrique du Sud), Orange a annoncé la construction d'un nouveau réseau international en Afrique de l'Ouest s'appuyant sur un réseau de fibres optiques terrestres et de câbles sous-marins et bénéficie d'une exploitation centralisée. Ce réseau régional ouest africain sera interconnecté au reste du monde grâce à différentes capacités sous-marines et reliera les principales capitales d'Afrique de l'Ouest que sont Dakar, Bamako, Abidjan, Accra, Lagos, etc. Il présentera une résilience forte ainsi qu'une offre complète de services de connectivité internationale consistant en des offres International Private Line (IPL) avec des bandes passantes de 2 Mbps à 100 Gigabits et des offres Ethernet Private Line (EPL) permettant une connexion point à point sécurisée de manière native (L2 VPN) avec une bande passante disponible de 2 Mbps à 10 Gigabits. Ce nouveau réseau, conçu pour offrir de très grandes capacités internationales, permettra de soutenir le développement de l'écosystème numérique et de répondre aux besoins des entreprises en Afrique de l'ouest. En complément des investissements récents dans le câble sous-marin de dernière génération MainOne pour raccorder le Sénégal et la Côte d'Ivoire à l'Europe, ce backbone ouest-africain, dont le lancement commercial est prévu au second trimestre 2020, constitue une nouvelle étape dans la stratégie de développement de la connectivité internationale d'Orange en Afrique.

Orange : <http://www.orange.com/>

* SONATEL couvre désormais toutes les capitales régionales avec la 4G+

Le 7 novembre 2019, SONATEL, qui a investi 300 milliards de FCFA dans les infrastructures numériques, a fait savoir qu'elle couvrait désormais l'ensemble des capitales régionales en 4G+ tandis que toutes les capitales départementales sont desservies par la 4G. De plus, grâce à des investissements massifs sur les spectres de fréquences, SONATEL offre depuis peu à Dakar, sur des sites expérimentaux, des débits allant jusqu'à 600 Mbp/s.

SONATEL : <http://www.sonatel.sn/>

Projets

* Vers une cartographie de l'écosystème numérique

La plateforme d'open innovation « Kinaya Ventures » a pris l'initiative d'établir une cartographie sur l'incubation de Start up au Sénégal d'ici le mois de janvier 2020. L'idée est de cartographier les capacités des différents acteurs (incubateurs d'entreprise ou accélérateurs de startup) ainsi que l'expertise qu'ils offrent aux entrepreneurs afin qu'un entrepreneur puisse savoir, en fonction du stade de développement où il se situe, quel est le hub susceptible de lui apporter la meilleure réponse ou le support qu'il soit technique, financier ou méthodologique en adéquation avec son parcours et son activité. « Kinaya Ventures » est une plateforme d'open innovation cofondée par Laïssa Mouen et Eva Sow Ebion en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Elle déploie depuis 2018 des programmes de montée en compétences et d'accélération destinés aux cofondateurs de startups et aux entrepreneurs en Afrique.

Kinaya Ventures : <https://www.kinayaventures.com/>

* Mise en place d'un système d'enregistrement des faits et statistiques de l'Etat civil

Suite à l'installation du comité de pilotage de la Stratégie nationale de l'Etat civil, un atelier préparatoire en vue de l'élaboration de la stratégie nationale visant à mettre en place un système d'enregistrement des faits et statistiques de l'Etat civil s'est tenu le 15 novembre 2019. Ce système destiné à consigner les statistiques portant sur les faits d'Etat civil tels que les naissances, les décès, les mariages, les divorces, etc. devrait permettre de disposer d'un enregistrement permanent de chaque fait d'Etat civil, de garantir aux individus la reconnaissance de leur identité légale, le droit d'accès aux services publics, la protection sociale et le respect des droits de l'Homme.

* Création de réseaux des organisations du secteur privé du numérique

A l'occasion de la réunion des organisations des professionnels du numérique des Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre tenue les 6, 7 et 8 novembre 2019 à Dakar (Sénégal), ces organisations ont convenu de créer dans chacune des deux régions Ouest et Centrale le Réseau des organisations du secteur privé du numérique. Ce Réseau aura sept principales missions à savoir (1) le partage et la capitalisation d'expériences couplée à la mise en réseau et en synergie des acteurs, (2) le plaidoyer sur l'environnement des affaires, juridique, légal et règlementaire, (3) le plaidoyer pour les dispositifs efficaces d'accompagnement de l'entrepreneuriat, (4) le plaidoyer pour un dispositif spécifique d'accompagnement des startups et de l'innovation, (5) le plaidoyer pour le renforcement et la valorisation du capital humain, (6) le plaidoyer pour l'accès aux financements et (7) l'implication dans l'élaboration des directives communautaires touchant au numérique. Les formalités administratives pour la création formelle du réseau devraient être faites dans un délai de trois mois, soit au plus tard en février 2020.

Rendez-vous

* Dakar Digital Show 2019 (3-5 décembre 2019, Dakar, Sénégal)

La 4^{ème} édition du Dakar Digital Show organisée par SONATEL se déroulera du 3 au 5 décembre 2019 à Dakar (Sénégal). Ce rendez-vous de la transformation digitale en Afrique consistera en une série de conférences et de démonstrations dans les divers stands des acteurs du numérique. Créé à l'initiative du Groupe Sonatel, ce salon sur les contenus et le digital a pour objectifs de développer une solide plateforme de rencontres B2B, de fournir aux professionnels du secteur un contexte d'échanges pour mettre en lumière les perspectives de business et de réunir les acteurs du secteur du Digital et des contenus de l'Afrique et du monde.

Dakar Digital Show : <https://www.dakardigitalshow.com/>

* 2^{ème} CAFDO (17-19 décembre 2019, Abidjan, Côte d'Ivoire)

La 2^{ème} conférence africaine pour les données ouvertes (CAFDO) se déroulera sur le thème « Opendata, des pratiques à l'action » du 17 au 19 décembre 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Cette initiative a été lancée en 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso) pour faire la promotion des données ouvertes en Afrique francophone et regroupe aujourd'hui une vingtaine de pays.

CAFDO : <https://www.cafdo.africa/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0)
Osiris, novembre 2019